

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 6 JUILLET 2010 À 18 HEURES 30**

PUBLIE LE

13 JUL. 2010

N° 4 - 106 / 2010 : INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS - VOLET TECHNOLOGIQUE DU POLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA TECHNOPOLE ALBI-INNOPROD

**L'An Deux Mille Dix, le 16 Juillet 2010**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 16 Juillet 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants** : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Viviane COMBES.

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Jean-Paul CALMELS, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 37**

**N° 4 – 106 / 2010 : INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS -  
VOLET TECHNOLOGIQUE DU POLE SCIENTIFIQUE ET  
TECHNOLOGIQUE DE LA TECHNOPOLE ALBI-INNOPROD**

Pilote : Affaires juridiques

**Monsieur William NION, rapporteur,**

Par délibération du 30 mars 2010, le conseil de la communauté d'agglomération de l'albigeois, a approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du volet technologique du Parc Scientifique et Technologique Albi-Innoprod.

La composition du jury de concours a été arrêtée conformément au code des marchés publics.

Les représentants du collège « maître d'œuvre » sont au nombre de 5 :

- 2 représentants de l'Ordre Régional des Architectes de Midi-Pyrénées.
- Le secrétaire général adjoint de l'école des Mines Albi Carmaux
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques du Conseil Général du Tarn,
- Madame la Directrice du Pôle Développement Local, Ingénieur en Chef à la Mairie d'Albi.

Il est proposé, de prendre en charge les frais de déplacement des membres du jury et le montant du forfait qui s'élève à 520 € HT maximum par séance.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics 2006,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

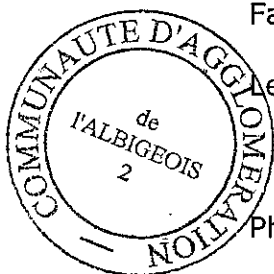
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

➤ **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de déplacement et le forfait journalier des membres du jury « collège des maîtres d'œuvre » dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du volet technologique du PST ALBI INNOPROD. Le montant du forfait est fixé à 520 € HT maximum par séance.

➤ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Fait le 6 Juillet 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

